

22^{EMES} FOULEES & RANDOS DES MATINS VERTS

REGLEMENT GENERAL

Article 1 - Règles Fédérales

Cette 22^{ème} édition des Foulées et Randos des Matins Verts sera homologuée par la F.F.A. (comité Lot-et-Garonne) épreuve de course running.

Article 2 - Organisation (pour les épreuves chronométrées et non chronométrées)

- ◆ Départ du Mas d'Agenais = Place de la Halle au Blé - Horaires : 9h15 Course de 15 KM / 9h30 Randonnée 13 KM
- ◆ Départ de Lagrùère = Place de la Mairie - Horaires : 9h30 Course de 10 KM / 9h45 Randonnée 10 KM Rollers / 10h00 Randonnées 9,5 KM et 11,5 KM
- ◆ Départ de Villeton = Place de la Mairie - Horaire : 10h00 Randonnée 7,6 KM

Article 3 - Transports (départs de navettes toutes les 10 minutes)

À Tonneins, vous disposez de navettes, rue Maréchal Foch à l'angle de la D813.

- ◆ Les coureurs 15 KM et 10 KM, les randonneurs 13 KM seront transportés de Tonneins à Lagrùère et au Mas d'Agenais. Départs à partir de 7h45 jusqu'à 8h40 (dernière navette).
- ◆ Les randonneurs 9,3 KM et 11,5 KM (Lagrùère) et 7,6 KM (Villeton) seront transportés de Tonneins vers leur site de départ. Départs à partir de 8h00 jusqu'à 9h30 (dernière navette).
- ◆ Une navette à l'arrivée de 11h15 à 12h30 vous ramènera aux sites de départ.

Article 4 - Courses Enfants (licenciés ou non - Inscriptions gratuites)

Trois distances seront proposées suivant l'âge des enfants :

- ◆ 2009/2010 : 1,5 KM d'effort - 2011/2012/2013 : 0,8 KM d'effort - 2014/2015 : 0,5 KM d'effort

Une autorisation parentale sera obligatoire (certificat médical conseillé). Inscriptions le jour de la course : Place Zoppola à Tonneins à partir de 8h30, clôture à 9h00. Départs des courses à 9h30.

Article 5 - Circuit

Homologué par la F.F.A., pas de dénivelé positif, sans difficulté apparente sur route, le long du canal et de la Garonne, marquage au sol et sur les accotements tous les kilomètres. Le tout en musique. Les épreuves se déroulent sur la voie publique, les concurrents devront respecter le code de la route.

Article 6 - Sécurité

Sur le circuit : un VSAB médicalisé, signaleurs et commissaires officiels, liaison radio assurée par un PC fixe avec unités mobiles. Un véhicule balai assurera la sécurité des derniers compétiteurs. Les concurrents acceptent de voir leur course interrompue si un membre du service de sécurité juge un état défaillant ou dangereux.

Article 7 - Inscriptions / Certificat Médical et Licence

◆ Pour les épreuves dites chronométrées (chronométrage électronique, puce), chaque concurrent devra avant de recevoir son dossard remplir et signer le bulletin d'engagement et avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve.

◆ Il devra présenter un **certificat médical de Non Contre-Indication à la course en compétition** datant de moins d'un an ou une autorisation médicale (p.3 du bulletin). **OU** avoir une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA, ou un « **Pass'J'aime courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). **OU** avoir une **licence sportive** en cours de validité à la date de la manifestation délivrée par une des fédérations suivantes : FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, UFOLEP, sur laquelle doit apparaître, par tous les moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

◆ L'organisation dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est conseillé de s'inscrire par correspondance pour faciliter l'organisation de cette manifestation. De plus, vous pouvez bénéficier d'un tarif préférentiel de 8 euros jusqu'au 4 Juin 2020. le Jour de la course tarif de 12 euros. **L'inscription et le paiement pour les courses uniquement peuvent se faire en ligne sur www.mairie-tonneins.fr.**

◆ Pour les randonnées, épreuves « Courir ou Marcher » sans être chronométrées (**PAS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT EN LIGNE**), chaque concurrent devra, avant de recevoir son bracelet, remplir et signer le bulletin et

acquitter la participation de 5 euros. Pour les participants MINEURS, obligation de remplir l'autorisation parentale pour les épreuves chronométrées et non-chronométrées. Pour les mineurs les épreuves chronométrées sont accessibles à partir de la catégorie Cadet (né en 2004). La Randonnée 10 KM Rollers Loisirs sera encadrée par Diplômés Club (équipement complet obligatoire).

Article 8 - Responsabilités

La manifestation est couverte par la police d'assurance individuelle accident, souscrite auprès de la Compagnie Allianz. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les participants non licenciés doivent être en possession d'une assurance individuelle accident et d'un certificat de non contre-indication de pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an. En ce qui concerne les mineurs, ils doivent fournir une autorisation parentale du responsable légal, un certificat médical de moins d'un an est conseillé.

Les récompenses :

- Divers lots pour les premiers de chaque catégorie Masters (H & F) *
 - Les classements seront conformes aux catégories fixées par la F.F.A.
 - 1 lot offert à chaque participant à récupérer UNIQUEMENT sur place le jour de la course
- * Chaque participant déguisé sera récompensé par un cadeau supplémentaire